

REGLEMENT DE L'INTERNAT 2017 – 2018

Vivre ensemble à l'internat !

L'accueil à l'internat n'est pas de droit. La vie en son sein exige de chacun un minimum de contrainte. Tout sera mis en œuvre afin de la rendre agréable. Cependant, la mesure d'exclusion sera prise à l'encontre de ceux qui de façon grave ou répétée provoqueraient le désordre.

L'écoute, le respect, la tolérance de la part de chacun contribuent à rendre la vie plus agréable pour tous.

Les horaires

- 07h00	Lever
- 08h00	Petit déjeuner et fermeture des chambres
- 08h30	Début de cours
- 17h15	Appel et goûter
- 18h45	Repas
- 20h00	Retour dans les chambres
- 21h30	Coucher des élèves. Le portable et éteint.
- 22h00	Extinction des lumières

RAPPELS : 1/ l'internat est fermé de 8H à 20H. Pensez à prendre le nécessaire pour la journée.
 2/ Les internes peuvent être joints sur leur portable de 19H15 à 21H30

Une participation de tous...

- Les chambres sont rangées tous les matins : les lits doivent être faits, les vêtements rangés dans l'armoire.
- Le matin du départ en week-end, les draps doivent être pris pour être lavés et les couvertures ou les couettes doivent être pliées sur le lit.
- Le ménage est effectué régulièrement.
- Pour la propreté des lieux de vie (couloirs, réfectoire, salle de jeux...) la responsabilité de chaque interne est sollicitée ; de plus une participation ponctuelle sera demandée (un roulement est établi)

Sorties des élèves

- Les internes peuvent être autorisés à sortir le mercredi, sur demande écrite des parents (voir doc joint)
- Les sorties exceptionnelles peuvent être accordées sur demande écrite des parents uniquement.
- L'élève doit impérativement se présenter au secrétariat avant de quitter l'établissement ; il devra de la même façon, signaler son retour.

Objets personnels et responsabilité

- Pour éviter tous désagréments, veillez à ce que les affaires d'internat de l'élève soient protégées (sac et armoire). De plus, il est recommandé d'éviter les échanges de vêtements entre camarade et d'être vigilant sur l'appartenance des effets personnels ramenés à la maison.
- En cas de perte d'argent ou d'objets, le centre n'est pas responsable. Il est demandé aux élèves de ne pas détenir une somme importante ou des objets de valeur.
- Tous les élèves doivent veiller à respecter la propreté des lieux et le matériel du centre. Leurs familles sont pécuniairement responsables des dégradations éventuelles.

SECURITE

- Nous insistons sur le fait que chaque élève est autonome et responsable de ses actes.
- En cas de problème l'élève délégué de l'internat doit contacter la personne référente au 05.65.30.37.70 et attendre les consignes, ne surtout pas quitter l'internat.
- **EVACUATION : Si l'alarme incendie vient à se déclencher, chaque élève est prié d'évacuer le bâtiment conformément aux consignes données en début d'année, se rendre au lieu de rassemblement (le parking) situé devant le bâtiment et attendre la personne responsable de l'internat.**

TROUSSEAU

Les familles doivent fournir :

- Un traversin, une couette ou une couverture, 1 drap house, une alèse pour lit de (90/180)
- Des vêtements suffisants pour la semaine (prévoir quelques cintres) et des chaussons.
- Un nécessaire de toilette complet (peigne, brosse, savonnette, brosse à dents...)

Nom de l'élève:.....Classe :.....

Vu et pris connaissance, je m'engage à respecter le règlement intérieur du centre :

Date et Signature de l'élève

Date et signature de la famille

Un exemplaire est à conserver par la famille et l'autre à retourner avant le 15 août 2017